



Sonepar publie son Code de conduite, en continuité des pratiques déjà en vigueur au sein du Groupe.

Marie-Christine Coisne-Roquette, Président, a déclaré : *« L'intégrité est depuis toujours une valeur clé ainsi qu'un comportement primordial chez Sonepar. Aujourd'hui, dans un monde où la conformité (compliance) devient de plus en plus essentielle, le Groupe lance un ambitieux programme de conformité et d'anti-corruption. Il s'agit d'une part de rappeler à chacun l'importance de combattre ces maux et d'autre part d'aider chacun à éviter, à repérer et à empêcher toute action contraire aux règles de conformité. »*

Philippe Delpech, Directeur général, a pour sa part ajouté : *« La conformité représente un défi pour chacun chez Sonepar, chaque jour et dans chacune de nos actions. Pour faciliter la compréhension de nos attentes en la matière, nous publions notre Code de conduite, qui est complémentaire à l'ensemble des politiques et des directives qui s'appliquent déjà au sein du Groupe. Nous tenons à ce que tous nos partenaires – collaborateurs, clients, fournisseurs et tiers extérieurs – connaissent et comprennent les objectifs et les axes de notre politique de conformité. Notre mission consiste à communiquer constamment en nous assurant que nos collaborateurs se sentent suffisamment à l'aise pour signaler tout fait qu'ils considèrent comme étant contraire à notre Code de conduite. »*

Au rappel synthétique des engagements de ce document, s'ajoute un Guide de Conformité (« Guide »), qui fait partie intégrante de ce Code de Conduite. Ce Guide, élaboré par thème, selon la liste en annexe, a vocation à être enrichi de situations nouvelles expérimentées et mises à jour au fur et à mesure de l'évolution des réglementations applicables à Sonepar.